



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2020

DÉLIBÉRATION N° 18 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le budget de l'Ecole supérieure d'art,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Considérant le projet proposé en décembre 2019 pour solliciter une demande de subvention d'investissement auprès de la DRAC au titre des structures de création, de production et de développement culturel.

Le conseil d'Administration, en date du 6 mars 2020, après en avoir délibéré ;

DECIDE :

PREND ACTE du projet proposé par la direction de l'établissement de solliciter une demande de subvention de 27 909.5€,

APPROUVE la demande de subvention formulée auprès de la DRAC PACA.

Membres	15
Présents	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Le Président de l'EPCC

Damien Malinas

